Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202669-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

N° Acte : **2026-Délib-69-CM 20/05/2026**	Classification **: 7.1 Décisions budgétaires**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet* : Compte Financier Unique (CFU) 2025 : budget annexe ports de plaisance**

L'An deux mil vingt-six le vingt du mois de mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : Mme Audrey GUIVARCH (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) ; Mme Claudine ELLERO (procuration à Mme Stephanie WOODS) ; M. André LE FLOCH (procuration à M. Gaétan MARBLÉ) et Mme Fabienne REGNAUT (procuration à Mme Nadine PLANTEC).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Conformément à l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le Compte Financier Unique (CFU) devient obligatoire pour les collectivités territoriales au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les mouvements 2025 sont les suivants :

Fonctionnement

Recettes	*CA 2024*	Voté 2025	*CFU 2025*	% réalisation	Evolution % /CA 2024
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00	2 595,69	2 595,69	100%	so
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	100,00	100,00	100%	so
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	53 437,25	56 000,00	53 311,63	95%	0%
75 - Autres produits de gestion courante	0,19	0,00	381,77	so	so
Recettes de fonctionnement	53 579,23	58 695,69	56 389,09	96%	5%

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202669-DE

Depenses	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
011 - Charges à caractère général	12 908,17	16 000,00	12 932,39	81%	0,2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 500,00	6 000,00	6 000,00	100%	9%
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	516,08	27,10	5%	so
67 - Charges exceptionnelles	0,00	500,00	0,00	0%	so
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 575,37	30 000,00	29 385,08	98%	-10%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	5 679,61	0,00	0%	so
Dépenses de fonctionnement	50 983,54	58 695,69	48 344,57	82%	-5%
Résultat de fonctionnement	2 595,69		8 044,52		

Investissement

Recettes	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	920,39	920,39	100%	so
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00	5 679,61	0,00	0%	so
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 575,37	30 000,00	29 385,08	98%	-10%
Recettes d'investissement	42 429,65	36 600,00	30 305,47	83%	-29%

Depenses	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	100,00	100,00	100%	so
21 - Immobilisations corporelles	31 603,31	36 500,00	18 906,50	52%	-40%
Dépenses d'investissement	31 603,31	36 500,00	19 006,50	52%	-40%
Résultat d'investissement	10 826,34		11 298,97		

L'excédent d'exploitation s'établit à **8 044,52 €** et l'excédent d'investissement à **11 298,97 €**.

Résultat cumulé et restes à réaliser :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	36 679,61	56 100,00	91 779,61
	Recettes réalisées (1)	B	29 385,08	53 793,40	83 178,48
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	36 600,00	58 696,69	95 296,69
	Dépenses réalisées (1)	E	19 006,50	48 344,57	67 351,07
	Restes à réaliser	F	4 873,00	0,00	4 873,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	10 378,58	5 448,83	15 827,41
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	920,39	2 595,69	3 516,08
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	11 298,97	8 044,52	19 343,49
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-4 873,00	0,00	-4 873,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	6 425,97	8 044,52	14 470,49

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202669-DE

Vu le Compte Financier Unique 2025, présentation par chapitres/articles présentés en annexe de la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, aménagements, travaux, numérique, communication et fonctionnement municipal »* du lundi 11 mai 2026,

Considérant que pour se faire, Monsieur le Maire quitte la séance et que M. Quentin BERNARD est désigné Président de la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe *« ports de plaisance »*,

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE